

MEMOIRE I Il y a 4 ans, 14 jeunes périssaient dans l'incendie du Bar Cuba Libre à Rouen

mercredi 5 août 2020, par [Thémis](#)

Il y a maintenant 4 ans, dans la nuit du 5 au 6 août 2016, 13 jeunes périssent dans un incendie se propageant dans le sous-sol du bar « Cuba Libre » à Rouen. Une quatorzième victime devait périr un mois plus tard de ses blessures.

Le soir du drame, une fête d'anniversaire se déroule : une bougie de type « feux de Bengale » sur un gâteau d'anniversaire embrase en quelques secondes le plafond puis les murs de la cave, en réaction avec le polyuréthane, matériau hautement inflammable, qui les recouvrent.

Ils s'appelaient Julie, Romain, Sarah, David, Steeve, Jennifer, Florian, Mégane, Zacharia, Donatienne, Mavrick, Ophélie, Brahim et Karim et ont péri dans la cave d'un bar illégalement transformé en salle de dancing.

L'accumulation de négligences et de fautes graves par les propriétaires successifs de ce commerce ont eu pour conséquence un drame, détruisant à jamais des familles, devant vivre avec la douleur indicible de la perte d'un enfant.

Ce soir-là, 3 jeunes ont pu s'échapper des flammes et ont survécu.

Même si les séquelles physiques ne se voient presque plus, ce sont les « blessures invisibles » avec lesquelles ils doivent vivre quotidiennement qui témoignent de la violence extrême de cet incendie.

C'est une tragédie qui aurait pu être évitée si les tenants du bar avaient entrepris de véritables travaux d'aménagements en lieu et place de bricolage par souci d'économie, sans s'inquiéter des conséquences graves que ces non-conformités entraîneraient sur la sécurité de leurs clients.

Au terme d'un procès difficile de cinq jours auquel la FENVAC participait, les deux prévenus ont été condamnés le 22 octobre 2019 à 5 ans de prison dont 3 ferme pour homicides et blessures involontaires pour "avoir manifestement violé de nombreuses obligations particulières de prudence et de sécurité qu'ils ne pouvaient ignorer".

Les prévenus n'ayant pas fait appel, comme ils s'étaient engagés dès le début du procès, la condamnation est donc devenue définitive.

Cette tragédie soulève le problème des défaillances du contrôle des ERP (Etablissements Recevant du Public) et de la sécurité publique autour de tels commerces. Après l'occurrence de ce tragique accident, un nombre conséquent d'ERP rouennais avaient dû fermer car non-conformes.

La FENVAC, dans ses actions judiciaires et préventives, maintiendra son engagement pour que de tels drames ne se reproduisent jamais plus, pour que ces 14 vies fauchées soient honorées par une amélioration des règles de sécurité en la matière.

En ce jour de commémoration, nous rendons hommage aux disparus, aux survivants ainsi qu'à leur famille. Nous leur adressons notre soutien et toute notre solidarité pour poursuivre leur chemin de vie dans le souvenir de leurs êtres aimés.

Nous n'oublions pas.